

Assises : 25 ans de réclusion requis contre Aziz Rebiai

Aziz Rebiai a basculé dans le crime en tentant d'assassiner un autre jeune à Nice-Est en 2010. L'accusation a insisté hier sur sa dangerosité

Une fois, deux fois, trois fois, quatre fois! » M^e Gérard Baudoux, l'avocat de Mohamed Sghir, victime d'une tentative d'assassinat, mime, index et majeur pointés sur Aziz Rebiai, l'accusé, les quatre coups de feu qui éclatent le soir du 5 juin 2010.

« Pourquoi Mohamed Sghir? Pourquoi? », s'interroge l'avocat de la partie civile. « Comment ses enfants et sa femme, aimante, courageuse, – elle l'a épousé quelques mois après les faits – peuvent-ils comprendre ce que Mohamed Sghir ne comprend toujours pas? » Condamné à passer le reste de sa vie dans un fauteuil roulant, Mohamed Sghir n'a ni réponse à sa lancinante question, ni la force d'as-

sister à l'intégralité du procès de son agresseur. Mohamed Sghir aurait été la victime collatérale d'une banale « histoire de fesses », selon les termes de M^e Baudoux.

Les codes de la cité

Son frère Mourad Sghir battait sa femme Sabrina, dans cette cité HLM entre Saint-Roch et Bon-Voyage. Aziz Rebiai s'en est mêlé. Il est tombé amoureux. L'affaire plonge la cour et les jurés depuis trois jours dans un monde parallèle : une cité avec ses codes, ses règles, ses clans et sa violence extrême.

Emilie Taligault, l'avocate générale, démontre, en reprenant la chronologie du drame, « comment Abdela-ziz Rebiai est monté en



De gauche à droite M^e Adrien Verrier pour la défense d'Aziz Rebiai, l'avocate générale Emilie Taligault et M^e Gérard Baudoux, avocat de la victime. (Ph. F. Bouton/Ch.P./R. Ray)

pression ». Un premier coup de feu dans la porte de Mourad Sghir en janvier 2009. Des menaces avec arme sur Nabila Hafsi, un an plus tard, la sœur de Sabrina. Jusqu'au crime qui laisse Mohamed Sghir pour mort au pied de son im-

meuble. Rebiai a-t-il agi pour éviter d'être tué? Deux témoins, actuellement détenus, sont venus l'affirmer avec force hier matin. À les entendre, les menaces de mort proférées contre Rebiai par les Sghir et les Hafsi, qualifiés de

« maîtres du quartier », étaient sérieuses. « Je vais régler ça », aurait annoncé Aziz Rebiai qui ne se déplaçait jamais sans un pistolet chargé. « Ces propos signent le début de la préméditation », note la magistrate de l'accusation

dont le réquisitoire implacable se termine par une lourde peine : « Vingt à vingt-cinq ans de réclusion criminelle dont les deux tiers de sûreté. »

La magistrate demande également huit mois avec sursis et deux ans ferme contre les deux accusés qui ont hébergé ou aidé Rebiai après son crime.

Et Emilie Taligault d'exhorter la cour et les jurés : « Vous avez découvert l'envers du décor avec ces raisonnements tribaux, préhistoriques... Votre rôle est de rétablir les lois de la République. »

M^e Adrien Verrier plaidera ce matin pour la défense d'Aziz Rebiai. Le verdict est attendu à la mi-journée.

CHRISTOPHE PERRIN
chperrin@nicematin.fr